RÉALISEZ VOTRE PLAN DE MOBILITÉ AVEC LE SOUTIEN DU GRAND ANGOULÊME

L'offre de mobilité évolue sur le Grand Angoulême

Après avoir amélioré l'accessibilité du territoire en contribuant à la LGV Océane qui a placé Angoulême à 35 minutes de Bordeaux et 1h40 de Paris, Grand Angoulême s'est engagé dans la modernisation de son offre de transport :

- **Réorganisation totale des transports collectifs** autour de 2 lignes de BHNS (trajets plus directs, amplitudes élargies, meilleure information voyageurs, meilleur accessibilité)
- **Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare d'Angoulême** (construction d'une passerelle, aménagement des parvis pour une meilleur intermodalité bus, cars, taxis, parkings vélos et voitures)
- **Déploiement de nouveaux services à la mobilité** (location de vélos électriques).



35%
des déplacements de moins de 1 km sont faits en voiture sur le Grand Angoulême

82%
des déplacements domicile > travail **sont réalisés en voiture**

350€/mois
coût moyen d'une voiture en France alors qu'une voiture n'est **utilisée que pendant 8% de son temps de vie.**

20 min
de vélo ou de marche par jour c'est entre 80 et 120 kcal en moins et une amélioration de la santé

1 journée
de télétravail c'est en moyenne 45 min de sommeil gagné.

Cette modernisation est l'occasion de remettre en question ses habitudes et ses pratiques de déplacement.

LES BÉNÉFICES D'UN PLAN DE MOBILITÉ

ÉCONOMIQUES

- **Réduction de votre budget stationnement.**
- **Réduction des Indemnité Kilométriques.**
- **Réduction de votre consommation de carburant** (de 15 à 20%) **et du coût d'assurance** (baisse du nombre d'accident) **en formant les salariés à l'écoconduite.**

SOCIAUX

- Amélioration de la qualité de vie au travail.
- Diminution des arrêts maladie (de l'ordre de 15% pour un salarié cycliste).
- Amélioration de la productivité individuelle avec le télétravail (de l'ordre de 22% en moyenne sur une journée de télétravail).
- Diminution du risque d'accidents (en gravité et en responsabilité) grâce à la formation des salariés aux risques routiers.

ENVIRONNEMENTAUX

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à des déplacements évités (télétravail, visio-conférence) et des déplacements optimisés (vélo ou transport en commun plutôt que voiture).

STRATÉGIQUES

- Valorisation de l'engagement « éco-responsable » de l'établissement.
- Coopération avec les collectivités territoriales pour construire la politique transport.

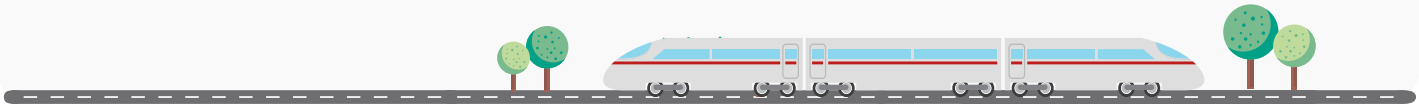


QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ ?

- Un ensemble de mesures pour optimiser les déplacements liés à l'activité de l'entreprise, dans l'optique de diminuer les émissions de polluants et réduire le trafic routie, pour diminuer les émissions de polluants et réduire le trafic routier.
- Une démarche qui favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, transport en commun, covoiturage) et l'évitement des déplacements (télétravail, réunions à distance).
- Depuis la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, toutes les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site doivent élaborer un Plan de Mobilité.

Exemples d'actions

- **Expérimenter le télétravail 1 jour par semaine** pour les collaborateurs qui ont des temps de trajets importants et des métiers sédentaires.
- Adapter l'organisation du travail afin de faciliter la mobilité des collaborateurs (travail en horaire décalés ou horaires compressé sur 4 jours).
- **Équiper les salariés d'outils de travail à distance** ou en mobilité, ordinateurs et téléphones portables, lync.
- **Aménager un espace vélo sécurisé sur le site de l'entreprise** avec vestiaires, casiers, douches,outils d'entretien des vélos.
- **Réserver des places de stationnement proche des entrées** pour les covoitureurs.
- **Organiser un challenge de la mobilité** pour encourager les salariés à tester les transports alternatifs à la voiture.
- **Autoriser les salariés à remettre les véhicules de services au domicile** dans le cadre d'un déplacement professionnel pour réduire les trajets.



L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ EST UNE DÉMARCHE PORTÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT. LE GRAND ANGOULÊME PEUT APPORTER UN SOUTIEN TECHNIQUE.

L'élaboration d'un plan de mobilité comporte trois étapes :

1. **UN DIAGNOSTIC**

(analyse de la situation actuelle et projetée pour les TC) d'une durée de 1 à 3 mois.

2. **UNE CONCERTATION**

via questionnaires, ateliers, auprès des salariés tout au long de la démarche.

3. **UN PLAN D'ACTION**

ajustable chaque année et comprenant les modalités pour conduire le changement (moyens, couts, indicateurs de suivi).

La mise en œuvre d'un plan de mobilité implique :

- un portage de la démarche par la Direction de l'établissement.
- l'adhésion des salariés au projet.



L'ACCOMPAGNEMENT DU GRAND ANGOULÊME

L'accompagnement du Grand Angoulême
Grand Angoulême, avec l'appui d'un cabinet d'étude, accompagne les établissement qui génèrent des flux de déplacements importants (plus de 100 collaborateurs) dans la réalisation technique de leurs plans de mobilité.

La réalisation d'un plan de mobilité permet d'intégrer un réseau d'échanges d'expériences et de bénéficier de tarifications préférentielles.

Pour bénéficier de cet accompagnement, contacter la Direction Transports Mobilité du Grand Angoulême : dtm@grandangouleme.fr